
**PROGRAMME DE TRAVAIL
ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

2005-2006

**Conférence régionale des élus de Longueuil
(CRÉ de Longueuil)**

Mars 2005

Message de la Présidente

Le présent document constitue le programme de travail de la Conférence régionale des élus de Longueuil (CRÉ de Longueuil) pour la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

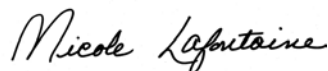
La CRÉ consacrera ses ressources et ses énergies à la préparation d'un plan quinquennal de développement pour Longueuil, à la mise en œuvre du protocole d'entente signé avec le gouvernement du Québec dans le cadre du Forum des générations, à l'évaluation des organismes de planification et de développement du territoire, à la négociation d'ententes spécifiques de régionalisation, à la gestion des fonds de développement dévolus à la CRÉ de Longueuil, à la mise en place du Fonds d'intervention économique régional (FIER) et à favoriser la concertation régionale (Longueuil) et interrégionale, notamment au niveau de la région métropolitaine de Montréal.

Pour y parvenir, la CRÉ entend poursuivre ses démarches en vue d'obtenir, pour le territoire de Longueuil, l'ensemble des leviers de développement que l'on retrouve actuellement au niveau de la Montérégie (ex. Forum Jeunesse, Tourisme Montérégie, Conseil montérégien de la culture et des communications, etc.), de même qu'un budget d'opération au moins équivalent à ceux d'autres CRÉ de responsabilités et de population comparables.

Sur le plan organisationnel, la CRÉ compte compléter son équipe par l'embauche de deux (2) ressources professionnelles qui seront affectées principalement à la concertation du milieu, à la préparation d'ententes spécifiques, puis à la préparation du plan quinquennal de développement de Longueuil.

L'année 2005-2006 s'annonce riche en projets et en réalisation de toutes sortes. Pour se faire, la CRÉ de Longueuil pourra compter sur le dévouement constant de ses administrateurs et de ses officiers.

LA PRÉSIDENTE DE LA CRÉ DE LONGUEUIL,



NICOLE LAFONTAINE

Table des matières

Message de la Présidente	i
1. Synthèse des activités de la CRÉ de Longueuil 2005-2006	1
2. Conférence régionale des élus de Longueuil (CRÉ de Longueuil) 3	
2.1 Rôle de la CRÉ de Longueuil	4
2.2 Mandats de la CRÉ de Longueuil	4
3. Activités de planification et de développement	6
3.1 Activités de concertation	7
3.1.1 Commission consultative sur le développement de Longueuil	7
3.1.2 Tables sectorielles de concertation	7
3.1.3 Comité d'harmonisation métropolitaine	8
3.1.4 Table Québec – Régions	8
3.1.5 Comité de transition des trois (3) CRÉ de la Montérégie	10
3.1.6 Comité régional et sectoriels ACCORD	10
3.1.7 Autres comités	12
3.2 Évaluation des organismes de planification et de développement	12
3.3 Plan quinquennal de développement	13
3.4 Ententes spécifiques	15
4. Fonds de développement	16
4.1 Fonds de développement régional (FDR)	17
4.2 Programme de mise en valeur du milieu forestier -Volet II	17
4.3 Fonds régional d'initiatives jeunesse	18
5. Activités de communication	19
5.1 Site internet	20
5.2 Bulletin <i>Développement Longueuil</i>	20
5.3 Relations de presse	20
6. Instances décisionnelles	21
6.1 Conseil d'administration (CA)	22
6.2 Comité exécutif (CE)	22
6.3 Calendrier des rencontres des CE et CA	23
7. Ressources humaines	24
7.1 Planification du travail	25
7.2 Organisation du travail	27
7.3 Besoins en effectifs	28
7.4 Organigramme administratif	29
7.5 Siège social	29
8. Prévisions budgétaires	30
9. Conclusion	32

1.

**SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DE LA CRÉ DE
LONGUEUIL 2005-2006**

(1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006)

1. SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DE LA CRÉ DE LONGUEUIL 2005-2006

PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT

Concertation régionale et interrégionale :

- *Commission consultative sur le développement*
- *Tables sectorielles de concertation*
- *Comité d'harmonisation métropolitaine*
- *Table Québec - Régions*
- *Comité de transition des trois (3) CRÉ de la Montérégie*
- *Comité régional et sectoriel ACCORD*

Évaluation des organismes de planification et de développement :

- *Montérégie*
- *Longueuil*

Planification :

- *Plan intérimaire de développement (2005-2006)*
- *Plan quinquennal de développement (2006-2011)*

Négociation d'ententes spécifiques de régionalisation

FONDS DE DÉVELOPPEMENT

Fonds de développement régional (FDR)

Programme de mise en valeur du milieu forestier – Volet II

Fonds régional d'initiatives Jeunesse (FRIJ)

COMMUNICATIONS

Site internet

Bulletin Développement Longueuil

Relations de presse

RENCONTRES STATUTAIRES

Réunions du Conseil d'administration (CA)

Réunions du Comité exécutif (CE)

2.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LONGUEUIL (CRÉ DE LONGUEUIL)

2. CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LONGUEUIL (CRÉ DE LONGUEUIL)

2.1 Rôle de la CRÉ de Longueuil

Les Conférences régionales des élus ont été constituées suite à l'adoption de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (loi 34) qui est entrée en vigueur le 23 mars 2004.

La Conférence régionale des élus de Longueuil a, par ailleurs, vu le jour le 2 septembre 2004 alors que s'est tenu la première assemblée de son conseil d'administration. Elle exerce ses activités sur le territoire de la Ville de Longueuil dans la région administrative de la Montérégie conformément à l'article 97 de la Loi.

La Conférence régionale des élus de Longueuil est, pour le territoire de la Ville de Longueuil, l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional. Elle assume globalement des responsabilités en matière de planification et de coordination du développement régional.

2.2 Mandats de la CRÉ de Longueuil

Les principaux mandats de la CRÉ de Longueuil sont :

- Favoriser la concertation des partenaires dans la région;
- Produire des avis, mémoires, consultation pour le gouvernement sur le développement de la région;
- Participer activement au développement de la région métropolitaine de Montréal;
- Accomplir l'ensemble des mandats spécifiques confiés

aux CRÉ du Québec en vertu du protocole d'entente signé avec le gouvernement du Québec dans le cadre du Forum des générations d'octobre 2004 :

- décentralisation des responsabilités gouvernementales vers les municipalités (TQM);
 - régionalisation des services gouvernementaux;
 - l'adaptation des normes et des programmes gouvernementaux aux réalités régionales;
 - la réalisation d'initiatives de partenariat (Fonds d'intervention économique régional, Internet haute vitesse, etc.).
-
- Évaluer les organismes de planification et de développement au palier local et régional dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement (réorganisation régionale);

 - Établir un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région;

 - Conclure des ententes spécifiques de régionalisation avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires autour des priorités consignées dans le plan quinquennal de développement, et en assurer le suivi;

 - Gérer des fonds régionaux de développement (FDR / PMVRMF - Volet II / FRIJ);

 - Informer les milieux régionaux sur les activités de la CRÉ en matière de développement du territoire de Longueuil.

3.

ACTIVITÉS DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT

3. ACTIVITÉS DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT

3.1 Activités de concertation

3.1.1 Commission consultative sur le développement de Longueuil

La Conférence régionale des élus de Longueuil s'est dotée en 2004 d'un forum d'échange intersectoriel permanent sur les grands enjeux de développement du territoire avec la mise en place d'une Commission consultative sur le développement de Longueuil.

Cette commission, qui a pour but d'instituer une collaboration étroite avec les groupes socio-économiques (14) de son territoire, sera consultée tout au long de l'année que ce soit pour la réalisation du plan quinquennal de développement de Longueuil ou pour produire des avis à la CRÉ sur tout dossier d'intérêt régional ou sur toute consultation régionale. Elle contribuera aux travaux de la CRÉ en regard de ses différents mandats et de ses réflexions.

3.1.2 Tables sectorielles de concertation

Conformément à son engagement de favoriser la concertation des partenaires dans la région, la CRÉ de Longueuil mettra en place des tables de concertation dans les principaux secteurs d'activités présents dans la région et qui se retrouvent généralement sur la Commission consultative sur le développement de Longueuil (exemples : immigration, main-d'œuvre, éducation, jeunesse, aînés, développement sociale et communautaire, condition féminine, développement durable, transport, etc.). Ces tables sectorielles auront pour

finalité d'informer la CRÉ sur les enjeux, les priorités, les objectifs à atteindre dans leurs secteurs d'activités afin de soutenir le développement de Longueuil. De plus, ces tables assisteront la Commission consultative sur le développement de Longueuil et la CRÉ dans la production d'avis et de mémoires, et dans ses activités de consultation.

3.1.3 Comité d'harmonisation métropolitaine

En réponse à l'engagement de la CRÉ de participer activement au développement de la région métropolitaine de Montréal et de convenir avec la CMM et les autres CRÉ du territoire d'un mécanisme afin d'harmoniser l'exercice de leurs pouvoirs et responsabilités respectives, les sept (7) CRÉ du territoire métropolitain, la Communauté métropolitaine de Montréal, le ministère des Affaires municipale et des Régions, se réuniront périodiquement pour harmoniser leurs différentes actions. Cette harmonisation touchera l'ensemble des secteurs économique, social et culturel et pourra donner lieu à une collaboration interrégionale.

3.1.4 Table Québec – Régions

La CRÉ de Longueuil continuera de siéger à la TQR qui regroupe les présidents des CRÉ du Québec et la ministre des Affaires municipales et des Régions. Les travaux de la TQR porteront notamment sur le mandat confié aux CRÉ de procéder à l'évaluation des organismes de planification et de développement au palier local et régional, sur le mandat de concertation des partenaires dans la région ainsi que sur la production d'avis à la Ministre sur le développement de leur région. La TQR permettra également des échanges sur le plan quinquennal de

développement que les CRÉ doivent élaborer ainsi que sur la conclusion d'ententes spécifiques entre les CRÉ et les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, d'autres partenaires.

La TQR pourra également constituer un lieu d'échanges sur les autres mandats que la Ministre pourrait décider de confier aux CRÉ.

La TQR s'est vu également confier le mandat de la mise en œuvre du protocole d'entente signé entre le gouvernement et les CRÉ lors du Forum des générations en octobre 2004, en vue de favoriser le développement économique, social et culturel des régions.

Comme participante à la Table Québec-Régions, la CRÉ de Longueuil sera appelée à donner des avis au gouvernement sur les responsabilités gouvernementales à être décentralisées, sur l'élaboration de mesures visant la régionalisation, sur l'élaboration et le déploiement de Services Québec, sur l'adaptation de normes et de programmes gouvernementaux aux réalités régionales, et sur l'établissement de projets structurants et d'initiatives de partenariat.

Deux projets gouvernementaux structurants seront confiés aux CRÉ, entre autre la mise sur pied des Fonds d'investissements économiques régionaux (FIER), notamment le fonds FIER-Soutien.

La TQR se réunira à une fréquence d'une rencontre aux deux (2) mois environ. La Présidente aura à y présenter les positions de la CRÉ de Longueuil sur

différents sujets conformément aux orientations définies par l'exécutif.

3.1.5 Comité de transition des trois (3) CRÉ de la Montérégie

La CRÉ de Longueuil continuera à participer au comité de transition mis en place par le MDERR afin d'assurer une transition harmonieuse des activités du CRDM vers les trois (3) CRÉ de la Montérégie. Le comité verra à faire le suivi de l'entente de services signée avec la CRÉ Montérégie Est la désignant comme fiduciaire des obligations du CRDM pour les deux (2) autres CRÉ de la Montérégie (FAE, FDÉR, FDR).

Ce comité deviendra par la suite un lieu d'échanges d'informations sur des dossiers sectoriels et administratifs telles la restructuration sur chacun des territoires de CRÉ des leviers de développement que l'on retrouve actuellement organisée à l'échelle de la Montérégie (exemples : Table régionale des aînés de la Montérégie, Comité condition féminine en développement régional de la Montérégie, Forum Jeunesse Montérégie, Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, Tourisme Montérégie, Loisir et Sport Montérégie, Montérégie International, Conseil de développement du bioalimentaire de la Montérégie, Conseil montréalais de la culture et des communications, etc.).

3.1.6 Comités régional et sectoriels ACCORD

Le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) vise à construire un système productif régional compétitif dans chacune

des régions du Québec, par l'identification et le développement de créneaux d'excellence. Les objectifs du projet ACCORD sont les suivants :

- Positionner les régions du Québec comme siège de compétences industrielles spécifiques reconnues en Amérique et dans le monde;
- Accroître la productivité et l'emploi en misant sur l'innovation et l'exportation;
- Identifier des projets économiques concrets structurants dans les régions du Québec;
- Identifier des projets collectifs de nature à améliorer la qualité et la vitalité des milieux de vie dans les régions du Québec;
- Favoriser le développement de réseaux industriels intra- et interrégionaux.

En collaboration avec la Société générale de financement (SGF) et le MDEIE, un Comité régional a été formé avec pour mandat de procéder à l'identification des créneaux de la Montérégie. Les créneaux retenus sont les suivants :

- Bioalimentaire (créneau leader);
- Transformation des métaux ferreux et nouveaux matériaux associés (créneau leader);
- Technologies avancées de matériel de transport terrestre (créneau associé);
- Fabrication à valeur ajoutée en aéronautique (créneau associé);
- Cinéma (créneau associé);
- Fabrication à haute valeur ajoutée de composantes microélectroniques (créneau émergent).

Tout au long de 2005-2006, la CRÉ de Longueuil participera et soutiendra les travaux du comité

régional et des comités sectoriels en vue de la signature éventuelle d'une entente finale ACCORD, idéalement par territoire de CRÉ et prenant en compte les interventions de la CMM en la matière.

3.1.7 Autres comités

- Comité interrégional sur le transport des marchandises (CITM).
- Comité aviseur du projet de recherche sur la Création et la consolidation du lien d'emploi chez les jeunes non-diplômés.
- Fonds régional de solidarité FTQ Montérégie.
- Commission jeunesse du Forum Jeunesse Montérégie.
- Comité de gestion et Comité de sélection du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet 2.
- Table régionale de concertation en recherche, développement et transfert technologique forestier de la Montérégie.

3.2 Évaluation des organismes de planification et de développement

Conformément au mandat qui lui a été confié par la Loi 34, la CRÉ procédera à l'évaluation des organismes de planification et de développement actifs sur son territoire, oeuvrant dans les domaines économique, social et culturel, financés en tout ou en partie par le gouvernement du Québec. Cet exercice en est un de simplification et de rationalisation des structures en place de manière à améliorer la qualité de services, à éviter les doublons

ou chevauchements, à permettre le partage ou la mise en commun des ressources, et à atteindre un usage optimal des ressources financières du gouvernement.

Cette évaluation revêt un caractère particulier pour l'ex-Montérégie puisque la région compte maintenant trois (3) Conférences régionales des élus mais de nombreux organismes montérégiens dont les principaux sont :

- Table régionale des aînés de la Montérégie
- Forum Jeunesse Montérégie
- Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
- Tourisme Montérégie
- Loisir et Sport Montérégie
- Conseil de développement du bioalimentaire
- Conseil montérégien de la culture et des communications

À l'aide de l'évaluation réalisée et selon les besoins qui seront identifiés dans le cadre de la préparation du plan quinquennal de développement de Longueuil, la CRÉ sera en mesure de proposer un nouveau modèle d'organisation au gouvernement et de conclure des ententes de partenariats pour en permettre la mise en place et le financement adéquat.

Cet exercice d'évaluation débutera en janvier 2006 et devra être complété au plus tard en décembre 2006.

3.3 Plan quinquennal de développement

La Loi 34 qui institue les CRÉ prévoit que chacune des CRÉ du Québec devra élaborer et adopter un plan quinquennal de développement définissant dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de Longueuil en tenant compte en priorité de la participation à la vie démocratique des jeunes et, selon les principes de l'égalité et de la parité, des femmes.

Ce plan quinquennal devra également tenir compte des stratégies et objectifs régionaux en matière de main-d'œuvre et d'emploi déterminés par le conseil régional des partenaires du marché du travail de son territoire et, le cas échéant, du schéma métropolitain d'aménagement et de développement ainsi que du plan des grands enjeux du développement économique adoptés par la communauté métropolitaine de son territoire.

Ce plan deviendra par la suite la pièce maîtresse qui guidera les actions de la CRÉ et servira de base pour l'attribution des ressources financières en provenance de celle-ci et du gouvernement.

Considérant les dossiers «d'agglomération» en préparation à la Ville de Longueuil, et compte tenu de l'année de transition que sera l'année 2005-2006 au plan municipal, la CRÉ débutera ses travaux de planification à l'automne prochain, lesquels se poursuivront jusqu'au printemps 2006.

Dans l'intervalle, la CRÉ de Longueuil établira un plan intérimaire de développement qui lui servira de guide pour soutenir la réalisation de différentes initiatives de développement sur le territoire. Ce plan intérimaire sera élaboré à partir de l'Entente cadre de développement 2001-2006 en vigueur en Montérégie et qui lie le gouvernement du Québec et la région autour de priorités communes de développement.

Plus précisément, avec le concours de la Commission consultative sur le développement de Longueuil, la CRÉ identifiera au sein de l'Entente cadre les priorités de développement répondant plus spécifiquement aux problématiques du territoire de Longueuil. Sur la base de ce plan intérimaire, la CRÉ (via le FDR) et le gouvernement (via certains programmes ministériels) verront à soutenir des

projets de développement et travailleront de concert avec différents partenaires à la conclusion d'ententes spécifiques de développement (exemples : culture, condition féminine, immigration).

3.4 Ententes spécifiques

La CRÉ de Longueuil étant fiduciaire pour les trois (3) CRÉ de la Montérégie de l'entente spécifique en matière de condition féminine, elle continuera d'en effectuer le suivi tout au long de 2005-2006. Cette entente prévoit plusieurs activités au cours de l'année dont la promotion de la participation des femmes à la politique municipale et la relève féminine agricole pour ne citer que ceux-ci. Cette entente montérégienne vient à échéance en décembre 2005. La CRÉ verra à négocier une nouvelle entente pour le territoire de Longueuil.

D'autres ententes spécifiques pourraient être proposées et négociées suite au dépôt du plan intérimaire de développement de Longueuil.

4.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT

4. FONDS DE DÉVELOPPEMENT

4.1 Fonds de développement régional (FDR)

Le CRÉ de Longueuil continuera à assurer la gestion du FDR attribué aux CRÉ par le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Pour l'année financière allant du 1er avril 2005 au 31 mars 2006, une somme de 1 030 553 \$ sera disponible à la CRÉ de Longueuil. Ce fonds servira à financer les dépenses de fonctionnement de la CRÉ et sera l'un des principaux outils pour mettre en œuvre des initiatives permettant de réaliser le plan quinquennal de développement.

Ces initiatives pourront prendre diverses formes, à savoir :

- Le financement des interventions prévues dans le cadre d'ententes spécifiques;
- Le financement d'études et de travaux de recherche;
- Le financement de toute autre activité exercée par la CRÉ dans la mesure où cette activité s'inscrit dans les priorités de développement concertées de la région et avoir un impact sur le développement de la région (projets structurants).

Incluant le solde reporté du FDR de 2004-2005, les sommes disponibles pour soutenir des initiatives de développement en 2005-2006 seront d'environ 1 M \$.

4.2 Programme de mise en valeur du milieu forestier – Volet II

La CRÉ de Longueuil continuera à superviser la gestion du programme de mise en valeur du milieu forestier - Volet II. Ce programme vise à soutenir des initiatives relatives à la

protection, à l'aménagement et à une utilisation intégrée des milieux forestiers. Un comité régional proposera au ministère des Ressources naturelles une programmation de projets pour la prochaine année. Ce fonds, renouvelé en 2004-2005 pour cinq (5) ans, s'élèvera à 850 000 \$ pour l'année 2005-2006. La CRÉ étudiera la possibilité de rapatrier au niveau de Longueuil la gestion de ce programme dès 2006-2007.

4.3 Fonds régional d'initiatives jeunesse

La gestion du Fonds régional d'initiatives jeunesse est de la responsabilité du Forum jeunesse Montérégie depuis l'exercice financier 2004-2005. La CRÉ de Longueuil collaborera à la gestion du Fonds en nommant des représentants au Conseil d'administration du Forum et sur la Commission jeunesse qui procède à l'étude des projets et en recommande le financement au CA.

En 2005-2006, la CRÉ verra à obtenir du Forum jeunesse Montérégie un plan d'action visant sa réorganisation en fonction des trois (3) CRÉ. Le cas échéant, la CRÉ de Longueuil entreprendra des démarches auprès du Secrétariat à la jeunesse pour obtenir la part des budgets du Fonds régional d'initiatives jeunesse (FRIJ) et de la Fondation Jeunesse correspondant à la population jeune de son territoire, de même qu'un budget pour assurer le fonctionnement d'un Forum jeunesse Longueuil.

Les sommes dévolues au FRIJ pour soutenir des initiatives jeunesse pour 2005-2006 ne sont pas encore connues mais seront déterminées prochainement par le Secrétariat à la Jeunesse.

5.

ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

5. ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

5.1 Site internet

La CRÉ de Longueuil entend créer un site web en 2005-2006 qui informera la collectivité sur l'ensemble de ses activités et des dossiers relatifs à la région et à son développement. De plus, plusieurs liens utiles seront disponibles sur le site ce qui permettra à l'utilisateur d'accéder rapidement à d'autres sites, notamment ceux des partenaires régionaux de développement.

5.2 Bulletin *Développement Longueuil*

Le bulletin électronique *Développement Longueuil* sera publié à trois reprises au cours de la prochaine année. Ce nouveau bulletin électronique sera diffusé sur le site internet de la CRÉ de même qu'à partir d'une liste d'envoi électronique. Il visera à informer la communauté longueuilloise sur les grands dossiers de développement de la région et sur les activités et initiatives mises de l'avant par la CRÉ.

5.3 Relations de presse

Dans le but d'informer les intervenants régionaux sur les activités de la CRÉ et de développement du territoire, la CRÉ de Longueuil effectuera régulièrement des activités de relations de presse. Elle cherchera à être présente dans le milieu et dans les médias pour faire connaître ses responsabilités en matière de planification et de coordination du développement de la région, et la reconnaître en tant qu'interlocuteur privilégié du gouvernement en la matière.

6.

INSTANCES DÉCISIONNELLES

6. INSTANCES DÉCISIONNELLES

6.1 Conseil d'administration (CA)

Le Conseil d'administration est composé de tous les membres du Conseil municipal de la Ville de Longueuil. Les députés provinciaux du territoire peuvent participer sans toutefois pouvoir exercer un droit de vote.

À compter de janvier 2006, la composition du CA de la CRÉ devra être modifiée pour tenir compte de la nouvelle dynamique d'agglomération qui sera en vigueur.

Le CA verra également à actualiser ses règles de régie interne si nécessaire, pour mieux répondre aux besoins de la région (ex. immigration).

Le CA de la CRÉ de Longueuil se réunira à au moins deux (2) occasions au cours de l'année. Les membres auront, entre autres, à approuver le rapport annuel et les prévisions budgétaires. Il peut être appelé à constituer un ou plusieurs comités pour assurer la bonne marche des affaires de la CRÉ, et prendre position sur des dossiers d'intérêt régionaux.

6.2 Comité exécutif (CE)

Le Comité exécutif est composé de neuf (9) membres dont six (6) siègent au Comité exécutif de la Ville de Longueuil, et trois (3) proviennent des rangs des conseillers municipaux.

Le CE se réunira aussi souvent qu'il sera nécessaire. Il est toutefois anticipé qu'il se réunisse à dix (10) occasions au cours de la prochaine année. Le CE voit notamment à la gestion courante de l'organisation, approuve le programme annuel de travail, prépare les assemblées et exécute les

décisions du CA et prend toutes les mesures nécessaires entre les séances du conseil d'administration. Il peut aussi étudier les politiques d'orientation et de développement et faire des recommandations au conseil d'administration sur des dossiers d'intérêt ou de positions corporatives. Il étudie également les projets présentés à la CRÉ, les approuve dans les limites de ses responsabilités ou en recommande l'approbation au CA.

6.3 CALENDRIER DES RENCONTRES DES CA ET CE *

ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Lundi 18 avril 2005	16h00
Lundi 6 juin 2005	17h30
Lundi 24 octobre 2005	17h30 (à confirmer)
Lundi 20 février 2006	17h30
ASSEMBLÉES DU COMITÉ EXÉCUTIF	
Mardi 5 avril 2005	15h00
Mardi 26 avril 2005	15h00
Mardi 24 mai 2005	15h00
Mardi 21 juin 2005	15h00
Mardi 16 août 2005	15h00 (à confirmer)
Mardi 13 septembre 2005	15h00
Mardi 11 octobre 2005	15h00
Mardi 15 novembre 2005	15h00
Mardi 13 décembre 2005	15h00
Mardi 7 février 2006	15h00
Mardi 14 mars 2006	15h00

* Ce calendrier est à titre indicatif uniquement

7.

RESSOURCES HUMAINES

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Planification du travail (15 mois)

ACTIVITÉS DE LA CRÉ	MOIS / ANNÉE														
	04/05	05/05	06/05	07/05	08/05	09/05	10/05	11/05	12/05	01/06	02/06	03/06	04/06	05/06	06/06
Activités de planification et de développement															
<i>Activités de concertation</i>															
▪ Commission consultative sur le développement de Longueuil															
▪ Tables sectorielles de concertation															
▪ Comité d'harmonisation métropolitaine (à confirmer)															◆
▪ Table Québec – Régions															
▪ Comité de transition des trois (3) CRÉ de la Montérégie															
▪ Comité régional et sectoriels ACCORD															
▪ Autres comités															
<i>Évaluation des organismes de planification et de développement</i>															◆
<i>Plan de développement</i>															
▪ Plan intérimaire (2005-2006)	◆														
▪ Plan quinquennal (2006-2011)														◆	
Fonds régionaux de développement															
<i>Fonds de développement régional (FDR)</i>															
▪ Ententes spécifiques (négociation)			◆					◆							
▪ Études et travaux de recherche															
▪ Autres activités / projets structurants			◆												
<i>Programme de mise en valeur du milieu forestier -Volet II</i>	◆								◆				◆		
<i>Fonds régional d'initiatives jeunesse</i>	◆							◆							

◆ : Livrables

7.1 Planification du travail (15 mois) (suite)

ACTIVITÉS DE LA CRÉ (SUITE)	MOIS / ANNÉE														
	04/05	05/05	06/05	07/05	08/05	09/05	10/05	11/05	12/05	01/06	02/06	03/06	04/06	05/06	06/06
Communications															
<i>Site internet</i>					◆										
<i>Bulletin «Développement Longueuil»</i>					◆				◆			◆			◆
<i>Relations de presse</i>															
Instances décisionnelles															
<i>Conseil d'administration (CA)</i>															
<i>Comité exécutif (CE)</i>															
Autres responsabilités															
<i>Suivi des projets financés par le CRDM</i>															
<i>Entente spécifique en condition féminine</i>									◆						
Administration															
<i>Recrutement des nouveaux effectifs</i>	◆														
<i>États financiers vérifiés 2004-2005</i>		◆												◆	
<i>Rapport annuel 2004-2005</i>			◆												◆
<i>Relocalisation du siège social</i>									◆						
<i>Programme de travail 2006-2007</i>											◆				

◆ : Livrables

7.2 Organisation du travail

MANDATS DE LA CRÉ	OUTILS / MÉCANISMES	BESOINS EN EFFECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> - Agir à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional ; - Accomplir l'ensemble des mandats confiés à la CRÉ en vertu de l'entente de gestion signée avec le gouvernement du Québec (activités liées à la gestion de la CRÉ et au développement de la région). - Participer activement au développement de la région métropolitaine de Montréal - Accomplir l'ensemble des responsabilités confiées à la CRÉ en vertu du protocole d'entente signé entre le gouvernement du Québec et les présidents des CRÉ : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décentralisation des responsabilités (TQM) ▪ Régionalisation des services gouvernementaux (Services Québec) ▪ Adaptation des normes et des programmes gouvernementaux aux réalités régionales (en continu) ▪ Réalisation d'initiatives de partenariat (FIER, Internet, etc.) - Évaluer les organismes de planification et de développement au palier local et régional dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement (réorganisation régionale); - Favoriser la concertation des partenaires dans la région; - Produire des avis, mémoires, consultation pour le gouvernement sur le développement de la région; - Établir un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région. Ce plan doit tenir compte en priorité : <ul style="list-style-type: none"> ▪ de la participation des jeunes et des femmes, selon les principes de l'égalité et de la parité, à la vie démocratique de la région; ▪ des stratégies et objectifs régionaux en matière de main-d'œuvre et d'emploi déterminés par le conseil régional des partenaires du marché du travail; ▪ du schéma métropolitain d'aménagement et de développement; ▪ du plan des grands enjeux de développement économique adoptés par la CMM. - Conclure et assurer le suivi des ententes spécifiques de régionalisation avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires; - Gestion des fonds régionaux (FDR / PMVRMF - Volet II / FRIJ); - Informer les intervenants régionaux sur les activités de la CRÉ et sur le développement du territoire de Longueuil. 	<p style="text-align: center;">CA</p> <p style="text-align: center;">CE</p> <p style="text-align: center;">Table métropolitaine d'harmonisation</p> <p style="text-align: center;">TQR</p> <p style="text-align: center;">Comités régionaux et sectoriels ACCORD</p> <p style="text-align: center;">Tables sectorielles de développement</p> <p style="text-align: center;">Commission consultative sur le développement de Longueuil</p> <p style="text-align: center;">Organismes de développement (régionaux et municipaux)</p>	<p style="text-align: center;">Présidente</p> <p style="text-align: center;">Directeur général</p> <p style="text-align: center;">Directeur général adjoint</p> <p style="text-align: center;">Professionnel</p> <p style="text-align: center;">Consultants externes</p> <p style="text-align: center;">Professionnel</p> <p style="text-align: center;">Contractuel</p>
<p>AUTRES RESPONSABILITÉS DE LA CRÉ DE LONGUEUIL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des projets financés par le CRDM; - Entente spécifique en matière de développement de la condition féminine en Montérégie (échéance décembre 2005). 		<p style="text-align: center;">CRÉ Montérégie Est Annie Morin</p>
<p>SOUTIEN ADMINISTRATIF ET DE SECRÉTARIAT:</p>		<p style="text-align: center;">Adjointe administrative Secrétaire</p>
<p>TOTAL :</p>		<p style="text-align: center;">7 personnes</p>

7.3 Besoins en effectifs

Pour réaliser ses mandats, la CRÉ de Longueuil aura besoin de six (6) ressources à temps complet et d'expertises externes embauchées sur une base contractuelle pour réaliser divers mandats ad hoc.

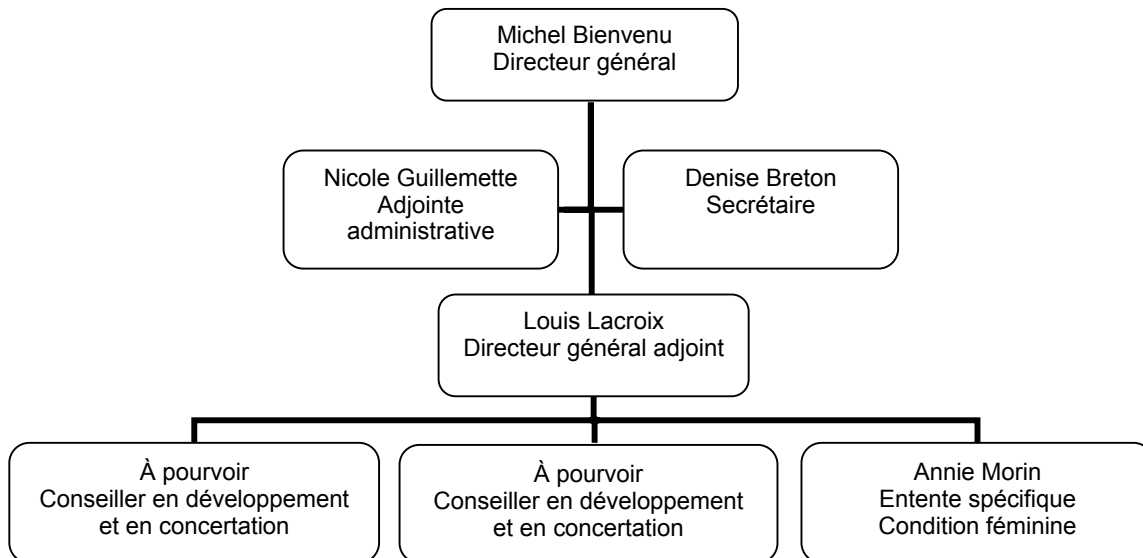
Les postes qui seront comblés en début d'année financière 2005-2006 sont des postes professionnels à temps complet de *conseiller en développement et en concertation*.

Relevant du directeur général adjoint, ces professionnels auront pour responsabilités d'effectuer des activités, études et recherches dans les domaines socio-économiques visant le développement régional. Ils participeront à des activités de concertation régionale et assureront la gestion et le suivi de projets de développement régional.

De manière plus spécifique, ces professionnels :

- Participeront à la réalisation et au suivi du plan quinquennal de développement.
- Rédigeront des rapports, mémoires, avis, allocutions, lettres sur différents secteurs socio-économiques et sujets de développement régional.
- Participeront à l'organisation d'activités de concertation et de développement régional et en assureront le suivi.
- Participeront à la mise sur pied de tables sectorielles de concertation.
- Accompagneront le milieu dans la mise en place d'organismes socio-économiques dédiés au développement du territoire de la CRÉ.
- Assureront la gestion et le suivi des projets subventionnés via les programmes gérés par la CRÉ de Longueuil.
- Assisteront et conseilleront des intervenants du milieu dans l'élaboration de projets.
- Agiront comme personnes ressources auprès de différents comités.
- Effectueront des activités d'études et de recherche en vue d'obtenir des informations nécessaires à constituer des dossiers à caractère régional.
- Exécuteront toute tâche spécifique du programme de travail annuel de la CRÉ de Longueuil qui leur seront confiées.

7.4 Organigramme administratif



7.5 Siège social

LA CRÉ sera éventuellement appelée en 2005-2006 à déplacer ses effectifs et son siège social de manière à exploiter les bénéfices d'un regroupement des organismes de planification et de développement du territoire.

8.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

8. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les ressources financières requises pour réaliser le présent programme de travail s'élèvent à 1 040 553 \$ pour l'année 2005-2006 dont 689 847 \$ pour assurer le fonctionnement de la CRÉ. Ces ressources sont réparties de la façon suivante :

BUDGET 2005-2006

REVENUS	\$
MAMR	1 030 553
Placements	<u>10 000</u>
TOTAL DES REVENUS	1 040 553
DÉPENSES	
Salaires	358 597
Charges sociales	89 650
Frais de concertation et déplacements	16 000
Colloques et cotisations	4 000
Poste et messagerie	4 000
Télécommunications	8 400
Honoraires professionnels	65 000
Communications - Relations publiques	25 000
Assurances	4 500
Location et entretien local	48 000
Déménagement – Aménagement	10 000
Location et entretien équipement	5 200
Papeterie et fournitures de bureau	9 000
Achat mobilier et équipement	10 500
Conseil d'administration, Comité exécutif	3 000
Gestion des ressources humaines	4 000
Rémunération, officier	25 000
Sous-total, frais de fonctionnement	689 847
Ententes spécifiques, études et travaux de recherche, autres projets structurants s'inscrivant dans les priorités de développement concertées de la région	<u>350 706</u>
TOTAL DES DÉPENSES	1 040 553

9.

CONCLUSION

9. CONCLUSION

Le programme de travail de l'année 2005-2006 répond aux mandats dévolus à la CRÉ de Longueuil en vertu de la Loi 34 sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.

Ce programme s'articule autour d'initiatives qui viseront l'amélioration du cadre de vie et le développement durable du territoire de Longueuil. Les grands thèmes traités seront :

- La concertation régionale ;
- L'évaluation des organismes de planification et de développement ;
- L'élaboration du plan quinquennal de développement ;
- La négociation d'ententes spécifiques ;
- La gestion des fonds de développement ;
- L'information du milieu ;
- L'administration de la CRÉ.

Ce travail ne pourra se faire sans la participation des forces vives de la région, l'investissement des ministères et le dévouement des instances décisionnelles du territoire de Longueuil.